
Pour les consignes applicables aux maisonnées au Nunavik, se référer aux consignes générales de quarantaine.

Mesures de prévention au travail

En dehors des heures de travail

- La quarantaine stricte doit être maintenue en dehors du travail pour un total de 10 jours.
- Le covoiturage ou l'utilisation des transports en commun doivent être évités dans la mesure du possible, sinon, un masque de procédure doit être porté pendant toute la durée du trajet.
- Le logement individuel demeure de loin préférable pour la quarantaine.
- **Si un logement individuel n'est pas disponible**, la quarantaine peut être faite à l'hôtel ou dans un logement partagé². Toutefois, les contacts directs et indirects avec les autres personnes doivent être évités :
 - Rester seul dans sa chambre pour dormir, manger, etc. ;
 - Limiter l'utilisation des aires communes (ex. : cuisine);
 - Se déplacer vers et dans les aires communes en portant un masque ;
 - Si possible, utiliser une salle de bain réservée ; sinon, désinfecter avant et après chaque utilisation ;
 - Éviter de partager les objets personnels (vaisselle, serviettes, draps, etc.);
 - Aérez souvent la maison et votre chambre en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).
- Si un logement individuel n'est pas disponible et **qu'il n'est pas possible d'éviter les contacts** avec les occupants d'un logement partagé, ces derniers devront suivre les consignes de quarantaine selon le statut de protection contre la COVID-19. (Se référer aux consignes générales de quarantaine)

VOUS POUVEZ	VOUS NE POUVEZ PAS
<ul style="list-style-type: none">✓ Faire une sortie en plein air seul (ou avec les gens qui sont en quarantaine avec vous).✓ Vous faire livrer de la nourriture ou des médicaments.	<ul style="list-style-type: none">✗ Recevoir des visiteurs.✗ Visiter des lieux publics (ex : épiceries).

² Dans l'éventualité où une personne en logement partagé serait infectée par la COVID-19, les personnes partageant le même logement devront être mises en isolement. Les employeurs doivent s'assurer qu'une telle éventualité ne compromettra pas l'offre de services.